



cotisations 2017

entreprises membres :

à l'AVMPP :

- ▶ taxe de base unique de Fr. 200.-
+ 0.4% sur les salaires de l'année précédente
- plafond** **Fr. 1'000.-**

Finance d'entrée

Fr. 250.-

entreprises non-membres :

- ▶ carte professionnelle :
- ▶ *0.5% sur les salaires de l'année précédente (sans plafond)*